

Técou, le 07 FEV. 2023

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 13 FEVRIER 2023 à 18h00
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

1°) DELIBERATIONS

- 01- Modification d'un délégué de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte des eaux du Lévézou-Ségala
- 02- Convention de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération des bureaux instruction droits des sols de Castelnau de Montmiral
- 03- Créations de postes Direction Aménagement et Ressources, Direction Adjointe des Services Techniques, Direction Education
- 04- Règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés
- 05- Retrait de la délibération n°230_2022 relative à la prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne
- 06- Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 07- Prescription de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne, approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 08- Evolution de la procédure de révision allégée n°1 en déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salvagnac
- 09- Reconduite du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
- 10- Convention de partenariat - Convention cadre triennale entre la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn et Gaillac Graulhet Agglomération

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération



Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 13 février 2023 - 12h00.